n'habite pas chez M. Hespel, rue du Ballon. Il avait donné une fausse adresse.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Un tisserand, Alphonse Mumer, né à Estaimpuis, actuellement sans domicile fixe, a été arrêté, jeudi matin, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été écroué au dépôt de police du troisième arrondissement.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie-apprêt de M. J. Vanackère, l'un des employés, Florimond Fevrquin, âgé de 20 ans, demeurant Grande Rue, a été blessé à l'index gauche par un porte-plume. M. le docteur Bolo a examiné l'ouvrier, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— La menuisier, Henri Boussemart, âgé de 60 ans, demeurant rue Carle, à Tourcoing, s'est fait des contusions à la tête et à la figure en tombant d'une échelle. L'ouvrier, qui est occupé pour le compte de M. Paul Leroux, fabricant, devra, d'après M. le docteur Picquet, chômer huit jours.

— Une ourdeuse, Elisa Gyselinck, âgée de 35 ans, demeurant rue du Ballon, a été blessée à la tête par les débris d'un carreau de vitre. L'ouvrière, qui est occupée dans l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, devra, d'après M. le docteur Baisenghien, chômer quinze jours.

— A la filature de M. Charles Pollet, un rattacheur, Louis Grimonprez, âgé de 32 ans, demeurant rue du Moulin-Fagot, s'est blessé à la main gauche pendant son travail. M. le docteur Lobbe lui a ordonné six jours de repos.

— Louis Decottignies, emballeur, âgé de 45 ans, demeurant rue du Rouet, s'est blessé à la cuisse droite. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Jules Lemire et fils, expéditeurs, devra, d'après M. le docteur Vincent, chômer huit jours.

— Le doigt de M. F. Debouchère s'est fait une entorse au pied gauche en tombant. M. le docteur Lobbe a examiné l'ouvrier, Appolinaire Paton, âgé de 29 ans, demeurant rue de Naples, et lui a ordonné vingt jours de repos.

— Dans la teinturerie de Mme veuve Gaydet et fils, deux ouvriers ont été blessés pendant leur travail; ce sont: César Noël, tisseur, âgé de 59 ans, demeurant rue Blanche-de-Castille, qui a été brûlé aux mains par des produits chimiques, et Guillaume Lagache, magasinier, âgé de 22 ans, demeurant rue de l'Alma, dont l'index droit a été contusionné. M. le docteur Lepers a examiné les blessés et a prescrit à chacun d'eux quinze jours de repos.

— A la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue développée, Zélia Dessoch, âgée de 20 ans, demeurant rue St-Jean, a été blessée au doigt gauche par un jet de vapeur. M. le docteur Bernard lui a ordonné quinze jours de repos.

ENTERREMENT DU VENDREDI 29 NOVEMBRE. — M. André Roger, trois heures, église Sainte-Elisabeth.

Violons, mandolines et tous instruments pour fanfares et harmonies, **Serpent-Pollet**, Grande Rue.

COFFRES-FORTS GRUSON. Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 4659). **rue Royale, 21, LILLE.** 81263

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 91391

Communications

ROUBAIX. — Chorale du Sacré-Cœur. — Vendredi, à huit heures un quart, réunion de Commission; à neuf heures, réunion générale. Renouvellement de Comité sonnant. Chorale Nationale. — Réunion, aujourd'hui vendredi, à neuf heures.

CROIX. — Union Symphonique. — A cause de la Sainte-Union, la répétition générale a lieu ce soir, vendredi, à huit heures et demie, au lieu de samedi.

CROIX

NOTRE-DAME DE LA CROIX BLANCHE. — Les funérailles de M. Paul Desprez ont eu lieu jeudi matin, à 9 heures et demie, à l'église St-Pierre. La levée du corps a été faite rue de Hopitaine, 93, par M. l'abbé Gibelin, curé de la paroisse. Une foule très nombreuse suivait le convoi funèbre. Après le service religieux, le corps a été transporté au cimetière communal de Croix, où a eu lieu l'inhumation. Sur la tombe deux discours ont été prononcés, par M. Louis Houzez, au nom des anciens collègues de commerce, et par M. Vasseur, au nom des amis présents au mariage. Ces derniers avaient offert une couronne.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION. — Un accident, dû à un concours de circonstances, heureusement que les dégâts matériels, s'est produit jeudi matin, vers 8 heures, rue de la Gare, sur la voie ferrée qui relie l'usine Motte-Bossut à la gare. Une locomotive qui remorquait des wagons de betteraves sur la voie particulière conduisant à l'usine du gaz et des produits chimiques, a été dérailée par un wagon chargé de laines qui descendait de la station à un allure très rapide et qui s'était mis en route en rue Saint-Gonguelf. Le mécanicien, le chauffeur et le chef de manœuvres, s'aperçurent à temps du danger et sautèrent à bas de la locomotive avant la collision. Sous la violence du choc, les tampons furent brisés et la locomotive déraillée. Les dégâts matériels sont importants et il a fallu plus de deux heures pour remettre les voies.

Vols. — Deux vélos de voyage ont été volés la nuit dernière à Roubaix, chez M. Gérard, fapier, rue de Lannoy, et Crouy.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un conducteur de la [illegible] « Prévoyance », Romain Van [illegible], demeurant rue de Bapaume, a glissé [illegible] et a été renversé par une voiture, rue Holden, et s'est contusionné deux côtes.

Victor Vandenbroucke, 17 ans, mouleur, à la fonderie Vandenbroucke, rue de Mouvaux, a été brûlé au pied droit par un jet de fonte en fusion.

— M. Henri François, employé de bureau, à la Lainière de Roubaix, rue St-Pierre, 45, a été blessé par chute de bicyclette à la fin de commun avec [illegible] jeudi matin, à Roubaix, sous l'inculpation de vol.

LANNOY

LISTE DES PRÉTENDANTS AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Trois candidats sont en lice à la mairie de Lannoy, les élections pour un président, trois juges et quatre juges suppléants au Tribunal de commerce de Roubaix ont lieu le dimanche 1er décembre à dix heures du matin à la mairie de Lannoy.

LYS

RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION. — Jeudi [illegible] heures du soir, en lieu, à la Mairie, l'adjudication [illegible] du Bureau de Bienfaisance [illegible] pour l'année 1902. Les opérants [illegible] M. Henri Poissonnier, adjudicataire [illegible] les suivantes [illegible] Delepaul Valentin, qui était la fourniture pour [illegible] au Bureau de Bienfaisance, à raison de 229 fr. 90 et pour [illegible] à raison de 237 fr. 91 les six mille kil.; Houtteman et Franchomme, 250 fr. pour le Bureau de Bienfaisance, et 240 fr. pour les écoles. M. Delepaul a été déclaré adjudicataire.

A QUI LES CLÉS? — Un trousseau de clefs trouvé sur la voie publique, a été remis à la mairie, où le propriétaire peut les réclamer.

SAILLY

UNE CONFÉRENCE. — Dimanche prochain, à cinq heures du soir, M. Evillot, instituteur à Croix, fera, dans une des salles du local des anciens miniaires, à « l'Oiseau d'or », une conférence sur « Godherbe et l'armée du Nord ». Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

ANNAPPES

DISPARITION D'UN JEUNE SOLDAT. — Nous avons annoncé, hier, la trouvaille à Aire-sur-la-Lys, d'effets militaires ayant appartenu à un jeune soldat du 21e régiment de dragons, du recrutement de Lannoy. Il s'agit du dragon Charles Selosse, d'Annappes.

Dimanche dernier, en compagnie d'un camarade, ce militaire avait quitté le quartier pour porter dans un estaminet de la ville, ses effets civils. Sur la route, les jeunes gens firent, paraît-il, la rencontre de plusieurs individus, qui, après leur avoir payé à boire, leur persuadèrent de revêtir leurs anciens vêtements, et de quitter la garnison, ce qu'ils firent le jour même. Mercredi matin, les parents de Charles Selosse recevaient une lettre de leur fils, dans laquelle il leur faisait connaître le lieu de sa résidence, et leur demandait son livret de travail et de l'argent pour se procurer des vêtements.

Le frère du militaire se rendit aussitôt auprès de lui et le ramena à Annappes, mercredi après-midi, pour le reconduire à Aire-sur-la-Lys, jeudi matin. Le même jour, la gendarmerie de Roubaix était à sa recherche dans la commune.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés. 2

Œufs frais, 13, rue du Bois.

DANS LES DOUANES. — M. Ventajou, ex-commis à Halluin, est nommé receveur à Coincourt; M. Delaval, commis au Touquet, est nommé commis faisant fonctions de vérificateur-adjoint à Jeumont; M. Meurisse, receveur à Beaurieux, est nommé commis au Touquet.

Aux Lectrices du *Journal de Roubaix*

UNE SUPERBE PRIME

A l'occasion des fêtes et de la fin d'année, le *Journal de Roubaix* offre à ses lectrices une prime très artistique, très pratique, et très bon marché.

Cette prime nouvelle, tout-à-fait, « modern style » consiste en un magnifique coffret recouvert en tissus liberty de toutes nuances, contenant du papier à lettre fantaisie de grand luxe, et d'un sous-main, du même genre, et assorti au coffret. Les deux objets, utiles et agréables, forment ensemble le cadeau le plus joli qu'on puisse offrir. D'un fini irréprochable, le coffret et le sous-main, ont un cachet extraordinaire. On les verra bientôt sur toutes les tables de travail.

Les teintes harmonieusement combinées, le format commode et élégant, la fabrication soignée, donnent à notre prime une valeur exceptionnelle.

Empressons-nous d'ajouter que malgré toutes ces qualités, et grâce à des importantes commandes, le coffret liberty et le sous-main seront délivrés à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue, pour le prix très avantageux, de 4 fr. 75.

WATTRELOS

LE SERVICE DES DISTRIBUTIONS POSTALES AMBULANTES. — A la suite de la demande faite par la mairie quatre en vue d'obtenir des améliorations dans le service des distributions postales, et notamment l'augmentation du nombre des facteurs, l'autorité supérieure bienveillamment sollicitée a donné à la commune de Wattrelos une première satisfaction, qui est d'autant plus sensible qu'elle ne s'est pas fait attendre et qu'elle arrive à un moment où par mesure d'économie, l'Etat diminue plutôt qu'il n'augmente le personnel des Postes et Télégraphes.

Il y a, depuis le 16 courant, un quatrième facteur nommé définitivement. Le service des distributions se fait en conséquence trois fois sur jour au Centre et au Laboureur, et deux fois dans la presque totalité de la commune, sauf dans quelques hameaux très éloignés. Et encore ces hameaux, tels le Pénys, sont-ils mieux et desservis beaucoup plus tôt dans la journée, plusieurs heures auparavant. L'amélioration obtenue est donc très appréciable.

LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE FAIDHERBE AUX TROIS BOUTEILLES. — Par arrêté du 27 novembre a été interdite aux voitures la rue Faidherbe, dans la partie comprise entre la place Carnot et la rue des Trois-Bouteilles, depuis le 29 novembre jusqu'au samedi 21 décembre, pour la réparation du pavage. Pendant ce temps, la circulation se fera par les rues Carnot et des Trois-Bouteilles. Le pavage commencera ce matin, et les travaux seront menés très activement.

SCÈNE DE CABARET. — Un habitant de la Marlière, Oscar V..., a porté plainte au commissariat de police contre un Tourquennois du nom de D..., qu'il accuse de lui avoir donné des coups, dans l'estaminet Duriez, à la Marlière.

ACCIDENT D'USINE. — Une ourdeuse de la filature Lecler-Duplé, Marie Chorlet, demeurant rue Thiers, a été piquée à l'index droit avec un ruban de carde. M. le docteur Lopez a prescrit six jours de soins.

LA FRAUDE. — Les opposés Julien Morio et Jean Dessoupe, ont arrêté, jeudi matin, à sept heures, près des Hautes, deux individus porteurs de sept kilogs de café vert. Henri Lefebvre, 55 ans, peigneur, né à Roubaix, demeurant rue Turpin, 9, et Arthur Parsis, 20 ans, sans profession, né à Mouscron et demeurant rue de l'Alma, 153. Les deux fraudeurs avaient, à l'approche des douaniers, tenté de faire disparaître leur marchandise dans les broussailles, et de faire disparaître leur contrebande.

TOURCOING

LES TRAVAUX MUNICIPAUX. — LA SALLE DES FÊTES DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Depuis plusieurs mois, des ouvriers de toutes catégories sont occupés, sous la direction de M. Balzac, l'architecte municipal, à transformer la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville. Comme on le sait, cette salle qui se trouve située au premier étage au-dessus de celles des mariages et des adjudications, fait face à la salle des délibérations du Conseil municipal. Très commode en même temps que spacieuse, elle était toute désignée à l'usage auquel on la destine. Ses dimensions, de trente-cinq mètres en longueur et douze en largeur, lui font une surface d'environ cinq cents mètres carrés, si l'on tient compte de l'exédre (hexagone), vers la rue de l'Industrie. La hauteur est proportionnée: Quinze mètres, à l'endroit de sa coupole et douze mètres à ses parties latérales. Dans cette salle, où douze cents personnes pourront tenir à l'aise, aucun détail n'a été omis sous le rapport de l'hygiène. Douze grandes fenêtres ont été pratiquées aux façades vers le square et les rues de la Paix et de l'Industrie. Outre ces ouvertures, une abondante lumière descend du haut du dôme central par une large coupole de huit mètres de diamètre, que l'on a ménagée en dernier lieu. Rien que pour la construction de cette coupole, il a fallu occuper toute une équipe d'ouvriers charpentiers pendant plusieurs semaines. D'abord, on a dû éventrer le plafond de la partie centrale, puis, démonter la toiture, afin de ne pouvoir surélever d'un mètre les fermes destinées à supporter le lanterneau de la coupole. La solidité et la coquetterie de ce travail sont admirables. D'ici peu, la coupole recevra, dit-on, un vitrage spécial en verre strié doré probablement. On accède des galeries dans la salle par quatre grandes portes; elles ne sont pas encore posées, mais elles seront, paraît-il, en chêne et vitrées; elles seront surmontées d'un fronton magnifique avec des sculptures allégoriques. En entrant dans la salle, on aperçoit devant soi, installée dans l'exèdre, vers la rue de l'Industrie, la tribune des musiciens, à laquelle on a accès par deux petits escaliers disposés sur chacun des côtés. Cette tribune, d'une surface de quatre-vingts mètres, pourra contenir environ deux cents personnes. Au fond de la salle, vers la rue de la Paix, un emplacement est réservé à une scène mobile de soixante-dix mètres carrés, qui s'élèvera sur des chevalets fixes. Elle sera démontable pour le cas où il y aurait bal. Devant cette scène, on disposera une estrade, pour les cérémonies de distributions de prix. Sur la droite de cette scène, du côté de l'ascenseur, se trouve une petite salle à laquelle on a accès par un petit escalier. Celle-ci est destinée désormais à servir à la fois de loge et de foyer aux artistes qui auront à se produire en public. On travaille actuellement à l'achèvement du parquet; celui-ci est fait en chêne, au point de Hongrie, avec une grande étoile au centre, sous la coupole. Quant aux grands murs de briques rouges, ils ont disparu sous le plâtre pour laisser apparaître une décoration d'une grande magnificence. On remarque, tout autour de la salle, appuyés contre les murailles, vingt-cinq à trente faisceaux de grandes colonnes s'élevant sur un soubassement en simili pierre pour soutenir les plafonds. Ces fûts de colonnes sont galbés; cannelés aux deux tiers, vers leur astragale et lissés à leur base. Les deux parties sont réunies par une bague très décorative composée d'une sorte de rinceaux agrémentés de tulipes et de marguerites. Ces colonnes sont surmontées de chapiteaux non moins décoratifs, en simili pierre également. On y trouve les feuilles d'acanthe et les volutes. Entre les volutes, il se présente tantôt une lyre, tantôt la tête de la République, avec une auréole en étoile. Dans les faisceaux de colonnes se trouvent suspendues de légères gerbes de fleurs et des trophées de drapeaux. Sur les chapiteaux vient se reposer une large corniche en saillie qui fait le tour de la salle. Ici, c'est une ornementation toute classique, gracieusement distribuée; nous y remarquons les bandes, les rais de cœur, les oves, les denticules, ainsi que des filets de perles, d'olives, etc. Les ogives se raccordant aux plafonds ont été ornées de cartouches. Là aussi on a mis des trophées de drapeaux. Le couronnement de la coupole du dôme central est formé par un cercle de cinquante petites consoles de feuilles d'oliviers et de lauriers tressés. Les plafonds ont été également enrichis, dans les parties latérales, de deux frises qui se profilent entre deux baguettes d'olives. La tribune de la musique n'a pas encore reçu sa décoration; toutefois, sa ballustrade en staff sera, dit-on, remarquable, avec sa proue de navire et ses trophées de drapeaux. En ce qui concerne l'ornementation intérieure des portes, M. Balzac a soumis à l'administration municipale des projets qui semblent actuellement irréalisables dans leur magnificence, par suite de la dépense excessive qu'ils doivent entraîner. On a donc décidé d'installer momentanément le buste de la République avec trophées de drapeaux et guirlandes. De toutes parts, de petites attaches seront dissimulées dans le décor afin de pouvoir y accrocher des draperies tricolores ou autres dans de certaines circonstances.

L'éclairage de cette salle sera fait au gaz. A cet effet, dans sa séance de mardi soir, le Conseil municipal a voté une somme de quinze cents francs pour cette installation. Cinq grands lustres à plusieurs branches fourniront la lumière.

Les travaux se poursuivent actuellement et si l'administration municipale ne revient sur sa décision, l'inauguration de la salle des fêtes pourra avoir lieu dans un mois, par la grande réception enfantine qui se donne annuellement au jour de Noël. A. T.

NÉCROLOGIE. — M. Arthur Duterte, sous-inspecteur des douanes, attaché à la gare de Tourcoing, est décédé subitement, jeudi matin, à son domicile, rue de la Cloche, 87. M. Duterte n'était âgé que de 43 ans. La veille au soir, il avait encore soupé en ville, chez des amis.

M. Duterte occupait le poste important de sous-inspecteur de la douane à la gare, depuis quelques années seulement, succédant à M. Longlé. Comme son prédécesseur, M. Duterte s'était rapidement acquis ici bien des sympathies par sa parfaite urbanité. Ces fonctions de sous-inspecteur des douanes sont délicates et difficiles à remplir; M. Duterte s'est toujours attaché à concilier son devoir avec le désir qu'il avait d'être utile au commerce dans les limites de ses attributions.

Tous ceux qui connaissaient M. Duterte n'apprendront pas sans émotion et regret sa mort si soudaine et si inopinée.

VOL D'UNE MOTTE DE BEURRE ET D'UN PANIER D'ŒUFS. — Dans la soirée de mercredi, vers neuf heures, des malfaiteurs jusqu'ici inconnus ont profité d'un moment où M. Louis Nuttens, marchand de beurre et œufs, rue Victor-Hugo, 41, se trouvait occupé dans la cuisine, pour s'introduire sans bruit dans le magasin. Ils y ont enlevé une motte de beurre de cinq kilogrammes ainsi qu'un panier contenant une centaine d'œufs. Ce n'est que plus tard qu'on s'est aperçu du vol. M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, a reçu la plainte du marchand de beurre.

UN ACCIDENT RUE DU BUS. — Jeudi matin, vers onze heures, un jeune écolier, Victor Delval, âgé de 10 ans, demeurant rue du Bus, cour Saint-Joseph, jouait avec une voiture d'enfant près de la maison de ses parents, quand, par suite d'un faux pas, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe gauche à la hauteur de la cuisse. L'enfant a été admis à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins de M. le docteur Delagrange.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé cinq contraventions pour ivresse et tapage nocturne.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, jeudi, il est arrivé aux Halles: marée, 2,450 kil.; huîtres, 3.000; pommes, 1.250 kil.; pommes de terre, 830 kil.; carottes, 145 kil.; marrons, 50 kil.; nèfles, 40 kil.; beurre, 25 kil.; fromages, 30 kilos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la filature de MM. Caulliez et Delaoutre, rue du Dragon, un magasinier, Marc Mortreux, âgé de 20 ans, demeurant rue de Belfort, 5, a eu le pied gauche pris dans un rail. Il en est résulté une entorse. Huit jours de repos ont été prescrits au blessé.

— Dans la même usine, un bâcleur, Henri Dutriez, âgé de 14 ans, demeurant rue d'Arcole, 11, s'est blessé à la jambe gauche. L'incapacité de travail sera de dix jours; telle a été la prescription de M. le docteur Bernard.

— Un domestique, Paul Duchatel, âgé de 30 ans, demeurant rue du Touquet, 238, en travaillant dans le magasin de M. Jules Delmotte, négociant en matériaux, rue de l'Epine, s'est fait une rupture musculaire. M. le docteur Playoust a conclu à une incapacité de travail de dix jours.

— Dans le tissage de MM. Emile Leplat et fils, rue Duguay-Trouin, un ouvrier, Auguste Spiret, âgé de 25 ans, demeurant rue Colbert, 43, a eu le médius droit écrasé par l'échasse du métier. Il en est résulté des plaies profondes à ce doigt. Sauf complications, l'incapacité de travail sera de quinze jours.

— Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, fabricants, rue de Lille, un apprêteur, Alfred Delbrouck, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Malcense, 204, a eu le bras droit comprimé dans l'extenseur du métier. M. le docteur Vanneufville a conclu à un repos de huit jours.

— Un domestique, André Drèbée, âgé de 50 ans, demeurant rue Racine, 42, travaillant chez M. Delmotte, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée, s'est contusionné le genou droit dans les magasins de la gare. M. le docteur Bernard a prescrit à l'ouvrier un repos de dix jours.

MOUVAUX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, jeudi soir, à 8 heures 35, sous la présidence de M. V. Vincent, maire. Seize conseillers sont présents. M. Dekyver est du secrétaire.

— Révision de la liste électorale. — MM. Dekyver, Demeyère et Derain, sont nommés membres de la commission chargée de la révision de la liste électorale.

— Répartiteurs. — Le Conseil réélit les mêmes répartiteurs des contributions, à l'exception de M. Augustin Delesalle, membre non résident, qui est remplacé par M. Poissonnier, cultivateur à Marcq.

— Alignement. — L'assemblée donne un avis favorable au redressement d'une partie du chemin rural n. 2; les plans dressés par M. Sipra, agent-voyer, sont adoptés.

— Entretien des édifices communaux. — M. le maire invite les Conseillers à approuver le calcul des charges établi pour l'entretien des édifices communaux. Adopté.

— Assurance de l'hospice. — M. le maire dit que, bien que l'Hospice ne soit pas terminé, il est nécessaire d'assurer dès maintenant les bâtiments; la prime sera payée par les entrepreneurs. L'Hospice est assuré pour une somme de 50.000 francs. Le Conseil approuve.

M. Messchaert demande l'assurance mutuelle.

Cette motion sera consignée au procès-verbal.

— Assurance des bâtiments municipaux. — M. le maire propose d'augmenter les chiffres des assurances des bâtiments municipaux. La somme sera augmentée de 50 francs, ce qui entraînera une prime annuelle de 6,30. Le Conseil approuve cette proposition.

— La liste d'assistance médicale gratuite. — La commission a opéré 6 additions et 11 radiations. Le nombre total des assistés est actuellement de 601.

— L'Hospice. — M. le maire expose que, par suite de la configuration du terrain sur lequel est édifié l'Hospice, il a, de concert avec la Société Philanthropique, échanger une portion de terrain appartenant à M. J.-B. Peers.

M. le maire prie M. le Préfet de dispenser l'administration des formalités de purge légale.

— Demande de secours. — M. le maire donne lecture d'une lettre de Mme Desmoulez, directrice de l'école maternelle, sollicitant un secours destiné aux enfants pauvres.

M. le maire propose cinquante francs. Adopté.

— Vœux. — M. Demeyère émet le vœu qu'on institue une commission chargée de vérifier le charbon nécessaire aux édifices communaux. MM. Morean, Demeyère et Petit sont élus membre de la commission.

M. Demulder demande qu'une somme de 20 francs soit votée pour les victimes de l'incendie de la rue du Pays.

M. Messchaert demande que les conseillers municipaux soient munis d'une carte d'identité.

— La perception des loyers. — M. Dehecq s'étonne que la perception des loyers qui avait été interdite aux gardes-champêtres soit continuée par la femme de l'un des gardes.

M. Messchaert. — On vote aux gardes-champêtres une augmentation de traitement et on ne consulte pas la perception.

M. Demeyère. — Qu'on supprime donc l'augmentation de traitement.

M. le maire. — Si vous le désirez, je demanderai à M. le préfet si la femme d'un garde-champêtre peut faire autre chose que son ménage.

M. Carlier objecte qu'à Tourcoing, on a interdit aux femmes d'agents de police de tenir quelque commerce que ce soit.

M. Millet. — Il s'agit de savoir si vous avez le droit d'empêcher de travailler une femme qui ne fait partie d'aucune administration.

M. le maire propose de nouveau à l'assemblée de s'enquérir auprès de la Préfecture, des attributions à prendre en l'espèce. Les conseillers municipaux se rallient à cette motion.

M. Dessauvages émet le vœu qu'une boîte aux lettres soit établie au quartier du Delta-Tourcoing. Une somme de 20 francs est votée à cet effet.

M. Dessauvages demande qu'une lanterne soit posée rue Marcq-au.

M. Carlier demande que l'administration insiste auprès de la Compagnie du gaz pour obtenir qu'elle éclaire le chemin du Bon-Convoi; un habitant du quartier, M. Gervais Florin, offre de prêter les lanternes à sa charge.

M. le maire constate la mauvaise volonté de la Compagnie du gaz et promet de renouveler la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 50.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN ACTE DE COURAGE. — Hier soir, vers neuf heures, par M. Delfour, fils, [illegible] deux chevaux attelés à un canon appartenant à M. de Vicq Vandeghagen, hussard, à Marcq, qui en sont les propriétaires depuis; de nombreux accidents seraient à déplorer sans l'intervention de M. Delfour, qui se jeta au devant des chevaux et parvint à les arrêter.

RONCQ

LES ÉPAVES. — Un tisserand, M. Henri Poiret, demeurant rue des Choux-Huants, a trouvé, dans un compartiment du train de Tourcoing à Hellemmes, un portefeuille qu'il a déposé au commissariat de police.

LILLE

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI. — Le Syndicat des filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France, a examiné, dans sa dernière séance, les projets de remplacement proposés par la ville de Lille, et a adopté un rapport qui est une énergique protestation contre le projet de la municipalité socialiste.

LE COMMISSAIRE DE POLICE COURT, A ROUEN. — On annonce que l'ex-commissaire central de Versailles, le sieur Court, aurait été envoyé en qualité de commissaire de quartier à Rouen.

On affirme qu'avant son départ, M. Court s'était présenté à la préfecture et avait sollicité une audience. M. Poirson a refusé de le recevoir et lui a fait dire que la porte de la préfecture lui était consignée.

L'EXPOSITION DE LILLE EN 1902. — Une Exposition Internationale — première du genre — sera tenue à Lille, de mai à septembre prochains. Installée sur le Champ de Mars, ses constructions et jardins couvriront une superficie de 150.000 mètres carrés et une galerie de 3.000 mètres sera réservée à la mécanique. L'Exposition Internationale de Lille comprendra les classes suivantes: 1. Enseignement. — 2. Œuvres d'art. — 3. Arts libéraux. — 4. Mécanique générale. — 5. Electricité. — 6. Génie civil: Moyens de transport, cycles, automobiles, sports. — 7. Agriculture. — 8. Horticulture. — 9. Forêts, chasse, pêche. — 10. Produits alimentaires. — 11. Mines et métallurgie. — 12. Décoration, mobilier et accessoires. — 13. Fils, tissus, vêtements. — 14. Industries diverses. — 15. Industrie chimique. — 16. Economie sociale; Hygiène. — 17. Colonisation; Matériel et produits d'exportation. — 18. Applications spéciales de l'alcool dénaturé à la force motrice, à l'éclairage et au chauffage.

Nous reviendrons sur cette tentative, qui intéresse au plus haut point le commerce et l'industrie de notre région. Toutes les adhésions et demandes de renseignements doivent être adressées au siège de l'administration de l'Exposition, 35, rue *Nationale*, à Lille.

UNIVERSITÉ DE L'ETAT. — Faculté de droit. — M. Eugène Pavot, avocat à Lille, soutiendra sa thèse de doctorat devant la faculté de droit de Lille, le vendredi 29 novembre 1901, à dix heures du matin. Le sujet traité est le suivant: « L'usufruit et la nue propriété en droit fiscal. »

LE CALVAIRE DU DIEU-DE-MARCQ. — Une cérémonie religieuse aura lieu dans l'église Saint-Maurice-des-Champs, le dimanche 1er décembre, aux vêpres solennelles chantées à trois heures. L'antique Dieu-de-Marcq, brisé par les révolutionnaires de 1793, qui vient d'être restauré, sera solennellement bénit et érigé devant la chaire. Au nom de Mgr l'archevêque, M. le chanoine Carlier, vicaire général, présidera la cérémonie. M. l'abbé Cuche donnera le sermon de circonstance.

LE CRIME DU BOULEVARD DE LA LIBERTÉ, A LILLE. — M. Davaine, juge d'instruction, a interrogé, jeudi matin, Hauw en présence de son avocat, Me Gayet. Il lui a fait raconter tous les événements qui se sont produits depuis ses fiançailles avec Mlle Martin, jusqu'au coup de revolver tiré au Boulevard de la Liberté. Ses déclarations ont été à peu près celles des témoins qui l'ont connu pendant cette période, et surtout celles de M. Trocket, son beau-frère.

Pour ce qui est de son passage à la Maison de santé de Bon-Secours dans l'intérêt de sa défense, il dit maintenant, contrairement à ce qu'il disait autrefois, qu'il était complètement fou, quand il y est entré, et qu'il n'était pas guéri quand il en est sorti. Quand on parle à Hauw de sa femme, il dit qu'il l'aimait beaucoup et, quand on lui demande pourquoi il l'a tuée: Je ne sais, répond-il; je ne savais ce que je faisais; j'étais fou.

Le juge d'instruction lui dit que la préméditation était bien établie par les lettres de menaces qu'il avait écrites; il répond: « J'avais lu; je ne savais pas ce que je faisais. » En ce qui concerne le mobile de l'assassinat, il dit qu'il ne lui a jamais parlé d'une somme de 800 francs; il lui a seulement demandé si elle voulait aller avec lui, le lendemain, signer le bail chez M. Carlier pour la reprise de la maison de la rue de Pas: elle lui a répondu par un signe de tête négatif; c'est alors qu'il a tiré.

UN VOL IMPORTANT A L'ARSENAL. — Il y a quelques jours, un gardien de l'Arsenal, rue de Condé, constatait que des individus avaient pénétré avec effraction, au moyen de fausses clefs, dans les casemates et y avaient enlevé, en plusieurs fois sans doute, des tas de vieilles fusées en cuivre et des pièces en bronze, le tout d'une valeur de 1,065 fr. 25, et du poids de plus de 900 kilos. Un commandant d'artillerie fut prévenu et une plainte fut déposée à la sûreté. De l'enquête, il résulte que le vol a été commis par des civils. Un individu arrêté aux environs d'Avesnes, a déclaré qu'il avait commis, avec d'autres individus, un vol de cuivre important à l'Arsenal de Lille.

NÉCROLOGIE. — Les funérailles de M. Maurice Castor ont eu lieu jeudi, à neuf heures, en l'église provisoire de Saint-Sauveur, à Lille.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDENBERGH-DEGROOTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stéphanie DEGROOTE, décédée à Roubaix, le 28 novembre 1901, à l'âge de soixante ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à huit heures et demie, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse. — L'assemblée à l'Hospice Barbieux.

Les amis et connaissances de la famille VERMERSCHADOU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie VERMERSCH, lingère à l'Hôtel-Dieu, Membre du Tiers-Ordre, pieusement décédée à l'Hôtel-Dieu, le 27 novembre 1901, dans sa trente et unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille NUYTS-CRULIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Albert NUYTS, née Zoé CRULIS, décédée à Roubaix, le 26 novembre 1901, dans sa vingt-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 29 courant, à neuf heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à quatre heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 du dit mois, à dix heures, en l'église St-Martin, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 53.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BONO ST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

A. D. — Voyez un avoué qui fera le nécessaire; lui seul a qualité pour cela. — H. J. D. — Nous croyons que vous ne pouvez pas agir ainsi sans courir de grands risques: le juge condamnerait que, sans même tirer, il fait passer avec un fusil à la main, en attitude de chasse, autrement dit, sur un terrain dont la chasse est réservée à autrui, constitue un délit punissable.

R. ROUBAIX. — Passez à la Mairie (Bureau des rensei-

FEUILLETON DU 30 NOVEMBRE 1901 — N° 148

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

Sœurs jumelles

— Savez-vous s'il connaissait Jeanne Rivat?

— Oui, il la connaissait, et même il lui faisait une peur bleue... — Pendant la guerre Paul Rivat, un bon et brave garçon, était garde dans la compagnie où Duplat était fourrier... — Il n'y avait point de misère que le grelin ne fît au pauvre Rivat!... — Ah! quel gibier de guillotine!!

— Vous n'admettez pas alors que Mme Rivat ait pu avoir l'idée de lui confier ses petites filles jumelles?...

— Ah! quant à ça, non, par exemple!... jamais de la vie!!... Mais je croyais vous avoir dit que les jumelles avaient été brûlées comme leur mère, dans l'incendie de la maison.

Schloss jugea complètement inutile de détromper le marchand de vins.

— C'est certain, — dit-il, — et ma question n'avait pas le sens commun... La conclusion c'est que, selon vous, Duplat a été fusillé?...

— Ça ne pouvait guère lui manquer... — En supposant qu'il n'ait pas été pincé au premier moment, il l'aura été par la suite... — On le cherchait, on l'aura trouvé, et ça fait une fripouille de moins dans ce bas monde où il en reste encore bien assez!...

Raymond Schloss n'avait point à insister; d'ailleurs, lui aussi trouvait vraisemblable que Servais Duplat, comme tant d'autres, eût disparu dans la tourmente.

Le brave Lorrain revint, la tête basse, auprès de l'abbé d'Areynes auquel il rendit compte du résultat négatif de ses